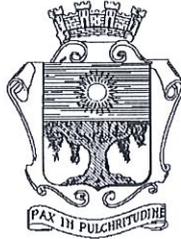


AR Prefecture

006-210600110-20230613-130623_14-DE
Reçu le 16/06/2023



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14 : SPECTACLES, CONCERTS ET THEÂTRES – TARIFICATION -
MODIFICATIF

Séance Publique Ordinaire du 13 JUIN 2023
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, M. Patryk OCHOCINSKI, Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie BAS à M. Roger ROUX, M. Guy PUJALTE à Mme Martine OLLIVIER, M. Michel LOBACCARO à Mme Carolle LEBRUN,

ABSENT EXCUSE : M. Jean-Elie PUCCI,

ABSENTE : Mme REID Sophie.

QUORUM : 14

PRESENTS : 22

VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 7 juin 2023

AR Prefecture

006-210600110-20230613-130623_14-DE
Reçu le 16/06/2023



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2023

XIV – SPECTACLES, CONCERTS ET THEÂTRES – TARIFICATION -
MODIFICATIF

Madame Marie-José LASRY, Premier Adjoint, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération municipale n°06 du 1^{er} mars 2018,
Vu le budget primitif 2023,

Considérant que le service « Culture/animation » organise chaque année divers événements qui peuvent nécessiter une entrée payante, tels que concerts, pièces de théâtre, spectacles à la Chapelle Sancta Maria de Olivo, à la Crypte de l'Eglise, au Casino de Beaulieu-sur-Mer, à l'église du Sacré-Cœur, à l'église anglicane ou à la Villa Kérylos (liste non exhaustive).

Considérant que par délibération municipale n°06 du 1^{er} mars 2018, il a été instauré une tarification.

Considérant qu'il convient de modifier cette dernière en instituant une nouvelle tarification portant sur les concerts et autres événements culturels organisés au sein de la villa Kérylos, sise 7, rue Gustave Eiffel à Beaulieu-sur-Mer,

Considérant qu'il est proposé d'ajouter les tarifs suivants :

- Tarif normal du billet d'entrée de 30 € par adulte pour les concerts, pièces de théâtre ou autres manifestations culturelles, qui se déroulent à la villa Kérylos,
- Tarif réduit du billet d'entrée de 25 €, par adulte, pour les adhérents de l'association « Les amis de la ville Kérylos », pour les concerts, pièces de théâtre ou autres manifestations culturelles, qui se déroulent à la villa Kérylos,
- Entrée gratuite pour les moins de 18 ans, pour assister aux concerts, aux pièces de théâtre et autres manifestations culturelles qui se déroulent à la villa Kérylos,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- MODIFIE la délibération municipale n°06 du 1^{er} mars 2018 en instaurant les tarifs suivants :

AR Prefecture

006-210600110-20230613-130623_14-DE
Reçu le 16/06/2023



- Tarif normal de 30 €, par entrée et adulte, pour les concerts, par pièces de théâtre ou autres manifestations culturelles déroulant à la villa Kérylos,
- Tarif réduit de 25 €, par entrée et par adhérent de l'association « les amis de la ville Kérylos », pour les concerts, pièces de théâtre ou autres manifestations culturelles qui se déroulent à la villa Kérylos,

- DIT que l'entrée sera gratuite pour les moins de 18 ans,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

AR Prefecture

006-210600110-20230613-130623_14-DE
Reçu le 16/06/2023

